



Construction maison loi concernant la maçonnerie

Par **pisaneschi emmanuel**, le **06/03/2009** à **11:16**

je possede une maison individuelle construite il y a 6 ans, donc couverte par la garantie decennale et j'ai fais reisoler les combles dernièrement et le professionnel m'a dit que "les arases de toit ne possedait pas de ferrailage".

Ma question est : cela est il obligatoire et depuis quelle date eventuelle.

merci par avance